

QUESTION ORALE N°16

Auteur : Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo

Objet : Décharge du mi-temps d'enseignement et plein temps de direction pour le Directeur de la section française de l'Ecole européenne de Taipei à la rentrée 2008

Tout d'abord, la création d'une section bilingue en PS/MS à compter de la rentrée 2007 nécessitera, lorsqu'elle va monter en puissance, d'y consacrer un temps croissant. D'autre part la spécificité de l'école, qui est une section de l'Ecole européenne de Taipei, demande une implication forte au sein des instances de dialogue afin de pouvoir peser dans les décisions qui y sont prises. Ces deux arguments militent pour que le mi-temps que consacre en charges d'enseignement le Directeur de la section française de cette école soit converti pour que celui-ci puisse se consacrer entièrement à ses tâches de direction.

Cette évolution souhaitable rentre-t-elle dans les projets de l'AEFE en ce qui concerne cet établissement scolaire particulièrement dynamique ?

ORIGINE DE LA REPONSE :
AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER

Il n'est pas prévu de décharge à temps plein dans le cas d'établissements dont les effectifs se limitent à une centaine d'élèves. Cette règle de fonctionnement n'empêche pas les directeurs d'école du réseau de s'investir avec efficacité et résultats dans le pilotage de leur structure.